

**N° 2024-06/05**

Le Maire de la commune de ZOUAFQUES,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande formulée par DS TRAVAUX, 27 rue D'Ennevelin 59710 AVELIN

Considérant la nécessité de prendre des mesures pendant le déroulement des travaux de branchement électrique avec terrassement route Nationale- Wolphus,

## ARRÊTE

**Article 1 :** A partir du 8 juillet 2024 et pour une durée de 30 jours, une restriction de circulation sera établie route Nationale - Wolphus afin d'assurer la sécurité pour l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus.

**Article 2 :** La restriction de circulation sera mise en place par les moyens suivants :

- Restriction sur section courante
- Basculement de circulation sur chaussée opposée
- Circulation alternée par feux tricolores
- Restriction de chaussée par empiètement sur chaussée
- Stationnement et dépassement interdits aux véhicules légers et poids lourds
- Vitesse limitée à 30km

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les soins et aux frais de l'entreprise DS TRAVAUX

**Article 4 :** Madame la secrétaire de Mairie, la Gendarmerie Nationale et l'entreprise DS TRAVAUX sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Zouafques, le 24 juin 2024

F. DUPONT

le 24 Juin 2024

Maire de Zouafques

